

"Deux doctrines en présence" dans Le Phare Dimanche (26 juin 1949)

Légende: Le 26 juin 1949, évoquant la mise en application de l'Union douanière Benelux, le périodique bruxellois Le Phare Dimanche examine les pierres d'achoppement dans les pourparlers commerciaux entre la Belgique et les Pays-Bas.

Source: Le Phare Dimanche. Hebdomadaire indépendant de Bruxelles & du monde. dir. de publ. FONTAINE, Pierre. 26.06.1949, n° 182; 4e année. Bruxelles: Le Phare. "Deux doctrines en présence", auteur:D., I., p. 8.

Copyright: (c) Le Phare Dimanche

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: [http://www.cvce.eu/obj/"deux_doctrines_en_presence"_dans_le_phare_dimanche_26_juin_1949-fr-721eecdb-ce7a-4deb-9d8c-ee29318f975f.html](http://www.cvce.eu/obj/)

Date de dernière mise à jour: 14/05/2013

Les pourparlers de Benelux

Deux doctrines en présence

Le malaise actuel — d'origine technique — dans l'évolution de Benelux, se complique de la superposition de questions internationales, telles que la répartition de l'aide Marshall, l'organisation sur une base plus multilatérale du système des droits de tirage dans le cadre du Plan Marshall et de dévaluation éventuelle de la Livre Sterling.

La crise actuelle dans les pourparlers Benelux résulte avant tout d'un problème doctrinal et psychologique : les Hollandais veulent-ils, oui ou non, adapter leur politique économique à celle de la Belgique, afin de réaliser l'Union économique? Cette résolution fondamentale paraît faire défaut aux dirigeants hollandais, ce qui se traduit par une absence de bonne volonté dans les discussions qui sont en cours.

Par le fait que, cette fois-ci, les instances officielles belges restent assez fermement sur leurs positions, une épreuve de force est en cours, qui pourrait mettre en jeu le sort même de Benelux.

Une chose paraît déjà acquise : la pré-union ne pourra pas débiter au 1^{er} juillet prochain et on sera obligé, dans l'entre-temps, de prolonger l'accord commercial du 30 juin 1947 (qui se termine le 30 juin 1949) d'au moins deux ou trois mois.

Après les sondages préliminaires qui ont eu lieu au cours du mois de mai à Bruxelles et à La Haye, des pourparlers commerciaux définitifs ont débuté à Paris vers le 8 juin, en marge des discussions financières sur la répartition et les modalités de l'aide américaine, qui entrent dans le cadre de l'organisation du Plan Marshall à Paris.

Ces pourparlers commerciaux se poursuivent en ce moment à Bruxelles, aux fins de :

- a) rédiger un nouvel accord commercial pour la période 1^{er} juillet 1949 - 1^{er} juillet 1950.
- b) rédiger la liste des produits qui pourraient entrer librement en Hollande après le 1^{er} juillet 1949.

L'impression des négociateurs belges est franchement pessimiste. Les négociations ne se poursuivent que très péniblement.

Au cours de la conférence des Ministres de Benelux à Bruxelles le 2 juin, des critères furent établis pour décider quels seront les produits qui pourront entrer librement en Hollande. Ces critères, qui ne sont que des positions de principe, sont interprétés de manière presque contradictoire par les négociateurs hollandais et belgo-luxembourgeois, en sorte que les difficultés s'en trouvent accrues.

La thèse des Hollandais est qu'en ce moment la concurrence avec la Belgique est encore en maints secteurs trop inégale par le fait que la Belgique, par suite de sa position forte en matière de devises, peut beaucoup mieux s'approvisionner en matières premières. De là résulte leur volonté de laisser entrer surtout les matières premières, mais peu de produits finis. Une personnalité bien placée nous a signalé ironiquement que les Hollandais ont commencé à présenter une liste de quelques milliers de produits qu'ils ne veulent pas libérer !

Ce qui est grave, surtout, c'est qu'ils ne montrent aucune bienveillance pour les produits finis du secteur textile, malgré l'assentiment de principe qui fut donné par le Ministre hollandais lors de la conférence de la Haye en mars dernier. Jusqu'ici, notamment, les Hollandais semblent renier leur promesse de donner une solution aux desiderata fondés de la bonneterie belge.

A part ça, on signale officiellement que le ton des Hollandais est très courtois et que, apparemment, la bonne volonté ne manque pas (!).

Du côté belge, on est d'avis que nous allons vers une prolongation de l'accord commercial existant.

La pré-union Benelux, qui a pour but la saturation du marché hollandais avant l'Union économique définitive, n'est possible que si la Hollande trouve des crédits pour l'achat des marchandises belges.

D'où vient que le problème des « fiançailles » est lié étroitement à la répartition de l'aide américaine pendant la deuxième année du Plan Marshall qui débute aussi le 1^{er} juillet prochain.

On sait combien les discussions de Paris ont mis âprement aux prises les thèses belges et britanniques, cette dernière voulant amener la Belgique à renoncer à ses créances en or et en dollars, pour se contenter d'avoirs, pratiquement inutilisables, en Livre Sterling.

Quand le Ministre hollandais Liefiinck a défendu la thèse britannique lors de la conférence des Ministres de Benelux à Bruxelles le 2 juin, en disant notamment que les pertes en or et dollars des pays européens en faveur de la Belgique, se produisaient au détriment de la solidarité européenne, M. Spaak, dans un éclat oratoire, lui aurait jeté à la tête : « Après tout, est-ce que vous croyez que nous l'avons volé, notre or ? »

La solution financière du problème de la pré-union paraît cependant moins difficile que la question commerciale. On semble s'acheminer vers la solution suivante : si l'aide conditionnelle à la Belgique par le Plan Marshall pouvait être augmentée du montant prévu, de 200 à 300 millions de dollars, la Belgique serait prête à consentir à la Hollande un droit de tirage d'au moins 100 millions de dollars et probablement plus.

Cela veut dire que la Hollande disposerait pendant la période s'étendant du 1^{er} juillet 1949 au 1^{er} juillet 1950 d'un crédit d'au moins 4,4 milliards de francs pour l'achat de marchandises belges.

Vu que la Banque Nationale s'oppose à de nouveaux crédits gouvernementaux belges en blanc, le restant éventuel des achats hollandais serait financé par les banques privées et les organismes de crédits parastataux en Belgique, qui obtiendraient des facilités pour consentir des crédits aux exportateurs belges, pour des exportations vers la Hollande. La Banque Nationale place quelque espoir dans la méthode de financement privé, mieux adaptée aux relations commerciales et aux besoins réels de la Hollande que les calculs de certains dirigistes d'outre-Moerdijck.

I. D.